

**RAPPORT N° 06/6-53**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**TRANSFERT DE LA CCM A LA SOCIETE C. TECHNOLOGIES**  
**DU LOT 3 DU MARCHÉ DE LOCATION**  
**ET DE MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS**

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 CORRESPONDANT**

Par délibération n° 03/6-43 en date du 16 décembre 2003, vous avez approuvé le projet de location et de maintenance de photocopieurs, adopté la procédure de consultation et autorisé la signature des marchés.

Dans ce cadre, la société CMM a été attributaire du lot n° 3 (location et maintenance d'un photocopieur de 50/ 60 copies/ minute).

Au terme d'un acte de cession de fond de commerce en date du 28 juillet 2005, la CMM a cédé l'ensemble de ses activités à C. TECHNOLOGIES.

C'est pourquoi, il y a lieu de constater, par avenant n° 1, le changement du titulaire du lot 3 du marché de «location et maintenance de photocopieurs» et son transfert à la société C. TECHNOLOGIES, sans remise en cause des clauses contractuelles d'origine.

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver le transfert du lot n° 3 du marché de «location et maintenance de photocopieurs» de la société CMM à C. TECHNOLOGIES ;

2° de m'autoriser à signer l'avenant n° 1 correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
**DEPUTE-MAIRE**  
*[Signature]*  
**René-Paul VICTORIA**

DELIBERATION N° 06/6-53  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 4 décembre 2006

**OBJET**

**TRANSFERT DE LA CCM A LA SOCIETE C. TECHNOLOGIES  
DU LOT 3 DU MARCHE DE LOCATION  
ET DE MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS**

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 CORRESPONDANT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération n° 03/6-43 du Conseil Municipal en séance du 16 décembre 2003 ;

Considérant les crédits inscrits au budget principal 2006, sous les chapitre 011 et article 6135 ;

Sur le RAPPORT N° 06/6-53 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le transfert du lot n° 3 du marché de «location et maintenance de photocopieurs» de la Société CMM à C. TECHNOLOGIES.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 11 DEC. 2006

LE DEPUTE-MAIRE  
  
LE MAIRE DE SAINT-DENIS  
LE MAIRE DE LA REUNION  
Paul VICTORIA